

Comment faire un don de titres à Deuxième Récolte

Les dons de titres cotés en bourse sont un moyen simple et fiscalement avantageux de soutenir Deuxième Récolte. Veuillez suivre les étapes suivantes pour effectuer votre don.

1. Remplissez le formulaire de transfert ci-dessous.

Les renseignements sur le formulaire sont nécessaires au transfert, au suivi et à la réception de votre don.

2. Remettez le formulaire de transfert à votre courtier.

Votre courtier organisera le transfert des titres vers Deuxième Récolte. Si vous n'avez pas de courtier, envoyez le formulaire à votre institution financière directement.

3. IMPORTANT : envoyez une copie du formulaire de transfert à Deuxième Récolte pour recevoir un reçu fiscal.

Vous devez envoyer une copie du formulaire de transfert à Deuxième Récolte pour recevoir un reçu fiscal. Veuillez l'envoyer à : email@secondharvest.ca.



Formulaire de don de titres à un organisme de bienfaisance en nature

Centre de ressources des Services de transfert - Clients 77, rue Bloor ouest, 6^e étage Toronto (Ontario) M4Y 1T2

Veillez remplir le présent formulaire qui sera utilisé à titre d'autorisation afin de faciliter un transfert en temps opportun. Les demandes de transfert pour lesquelles les renseignements demandés aux présentes sont manquants pourraient ne pas être traitées dans le délai imparti. Assurez vous que des photocopies des documents justificatifs nécessaires soient jointes à la demande de transfert, par exemple une résolution de l'entreprise avec des spécimens de signature lorsqu'il s'agit d'un compte d'entreprise, une procuration si le signataire autorisé d'un compte n'est pas le titulaire du compte, etc.

Veillez transférer les positions suivantes :

Description (1) : _____

Quantité : _____ N° CUSIP/N° ISIN : _____

Description (1) : _____

Quantité : _____ N° CUSIP/N° ISIN : _____

Renseignements sur l'institution expéditrice

Nom de l'institution expéditrice : _____

Nom du compte : _____

N° du compte : _____ N° CUID ou n° DTC l'institution expéditrice : _____

Nom de la personne-ressource : _____ Signature : _____ Numéro de téléphone : _____

Renseignements sur l'institution destinataire

Nom de l'institution destinataire : _____

Nom du compte : _____ Agence du revenu du Canada (l'ARC)
Numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance : _____

N° du compte : _____ N° CUID ou n° DTC l'institution destinataire : _____

Nom de la personne-ressource : _____ Signature : _____ Numéro de téléphone : _____

Réservé à l'usage interne

CODE DU COURTIER OU DU REPRÉSENTANT _____ INSTITUTION EXPÉDITRICE _____

N° CUID _____ N° DTC _____ N° EURO-CLEAR _____

NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE : _____ ADRESSE _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE LA PERSONNE-RESSOURCE : _____ PERSONNE-RESSOURCE : _____ NUMÉRO TÉLÉPHONE # : _____

Renseignements supplémentaires (Veillez inscrire les renseignements sur toute autre personne-ressource, le cas échéant.)

Autorisation du client cédant

Signature du client : _____ Date : _____

URGENT - Réservé à l'usage interne

Veillez télécopier une copie dûment remplie du présent formulaire aux Services de transfert - Clients. Le numéro de télécopieur se trouve dans la section sur les procédures liées aux dons de bienfaisance du Centre de ressources des Services de transfert.

TD Waterhouse Canada Inc.
Client Documentation Department
3500 Steeles Avenue East
Tower 2, 2nd Floor
Markham, (Ontario) L3R 0X1

La Société Canada Trust
Services fiduciaires privés
Client Documentation Department
3500 Steeles Avenue East
Tower 2, 2nd Floor
Markham, (Ontario) L3R 0X1

Déclaration à l'intention des clients qui effectuent un transfert de titres

Nous avons pris l'engagement d'améliorer constamment notre service à la clientèle. La présente déclaration à l'intention du client et le document d'information ont été conçus pour vous aider à comprendre le processus de transfert de compte. **Il est important de lire attentivement ce document avant d'apposer sa signature à la section AUTORISATION DU CLIENT CÉDANT du formulaire de transfert.** Si, après avoir lu ce document, vous avez des questions, veuillez communiquer avec le représentant en placements de Votre l'institution destinataire.

Combien de temps faudra-t-il pour effectuer le transfert?

Le temps nécessaire pour transférer votre ou vos titres dépend surtout du type de produits de placement que vous détenez actuellement. Il est à noter que vos éléments d'actif peuvent ne pas tous être transférés exactement au même moment.

Comptes non enregistrés

En vertu des règlements actuels de l'ACCOVAM, ce type de transfert peut (système ATON) **prendre environ 10 jours ouvrables à partir de la réception par l'institution émettrice** dans le cas d'une émission à l'aide du système d'avis en ligne de transfert automatique. Sinon, le temps requis pour effectuer le transfert peut dépasser 10 jours ouvrables.

Types de produits de placement

Fonds communs de placement :

Actuellement, il faut compter plus de temps pour transférer la totalité des fonds communs de placement, ce qui risque de retarder leur dépôt dans le compte de l'organisme de bienfaisance, car il est nécessaire d'enregistrer de nouveau les fonds communs de placement auprès de la société de fonds communs de placement. Il faut compter en moyenne de 5 à 10 jours ouvrables pour le transfert, à partir du moment où l'institution destinataire reçoit la procuration relative aux fonds communs de placement. Il faut compter en moyenne de 5 à 10 jours ouvrables pour le transfert, à partir du moment où l'institution destinataire reçoit la procuration relative aux fonds communs de placement. **Il faut compter en moyenne de 5 à 10 jours ouvrables pour le transfert, à partir du moment où l'institution destinataire reçoit la procuration relative aux fonds communs de placement.**

Certificats de placement garanti et dépôts à terme :

En général, un Certificat de placement garanti (CPG) **n'est pas transférable EN NATURE (tel quel) avant la date d'échéance. La plupart des CPG doivent être transférés AU COMPTANT à l'échéance.** Veuillez vérifier les conditions auprès de l'institution qui détient actuellement vos placements. Si votre CPG vient à échéance dans plus de six mois, veuillez soumettre votre demande de transfert un mois avant l'échéance.

Autres produits de placement :

Il existe plusieurs autres produits de placement parfois non cessibles, non remboursables ou assujettis à d'autres délais. Ces produits comprennent, notamment, les prêts hypothécaires, les valeurs de sociétés étrangères, les obligations non cessibles (coupures minimales requises).

Transferts refusés :

Une demande de transfert peut être refusée par l'institution expéditrice pour diverses raisons, notamment des fonds insuffisants pour couvrir les frais, un compte qui n'est pas en règle, p. ex., compte avec insuffisance de marge, à découvert, etc. Si, pour une raison quelconque, votre transfert est refusé par l'institution expéditrice, celle-ci peut retourner le transfert non traité à l'institution destinataire. **Une fois la situation rectifiée, le processus de transfert peut reprendre et, pour traiter le transfert l'institution en question peut alors disposer d'environ dix jours ouvrables, à compter de la date de réception des documents de transfert, pour traiter le transfert.**

Combien coûte un transfert de compte?

Frais de transfert

La plupart des institutions imputent des frais de transfert hors de leur institution dont le coût varie. Il est important de vous assurer que vous disposez des fonds suffisants dans votre compte auprès de l'institution expéditrice pour payer les frais de transfert et d'administration, à défaut de quoi cette dernière pourrait refuser de traiter le transfert, ce qui causerait des retards considérables.